Avenant N°1
Marché 220090
Lot 2 (Revêtements)

Aménagement du chemin du Chanay et du carrefour avec la route d'Apremont sur la commune de Saint-Baldoph

Version du 14 juin 2023

GRAND CHAMBERY
DIRECTION INGENIERIE, BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 23 96 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Entre

La Communauté d'agglomération **Grand Chambéry**, domiciliée 106 allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par son vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération, Monsieur Michel DYEN dûment habilité

d'une part,

Et

Le groupement d'entreprises SIORAT/MOULIN TP, dont la société SIORAT est mandataire du marché pour les travaux d'aménagement du Chemin du Chanay et carrefour avec la route d'Apremont, représentée par M. MARCOU,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

I - Présentation de l'opération

Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les aménagements réalisés chemin du Chanay et carrefour route d'Apremont à Saint-Baldoph.

Les aménagements sont découpés en deux parties distinctes. La première partie concerne le chemin du Chanay, à savoir :

- Le recalibrage de la chaussée à 6.00 m
- Le renforcement de la structure de chaussée
- La création de trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons,
- Rénovation de l'éclairage public,
- La gestion des eaux pluviales

La seconde partie vise à sécuriser le carrefour avec la route départementale, comprenant :

- La reprise du carrefour
- La création d'un trottoir,
- La reprise des trottoirs existants
- La création d'une place de covoiturage,
- Le changement de régime de priorité,
- La création d'espaces vers et la reprise ponctuelle du réseau d'eaux pluviales

Ces travaux ont fait l'objet de deux lots par le biais du lot n°1 (VRD) et lot°2 (enrobés et autres revêtements de surface) de l'accord cadre.

Le présent avenant concerne le lot n°2 (Revêtements de surface).

Le lot 2 inclut les prestations suivantes :

- Le rabotage de chaussée,
- Le réglage,
- Les couches d'accroche,

- La grave bitume,
- Les mises à niveau d'ouvrage

II - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet :
- d'une part, d'augmenter le volume du marché initial,
- d'autre part, de prolonger le délai d'exécution

- **Augmentation du volume du marché** :

Les travaux du lot 1 ont démarré le 24 octobre 2022 ; une interruption de chantier a été prononcée lors de la période hivernale. Au vu des exigences du Conseil départemental et de la nature des terrains, et au vu de l'avancement du chantier au moment de l'interruption, il a été nécessaire de refermer les zones terrassées, au niveau du carrefour modifié, au niveau de l'élargissement du chemin du Chanay, et devant les bordures.
Ces interventions ont conduit à une augmentation des tonnages de grave bitume initialement prévus au lot 2 du marché.

- **Prolongation du délai** :

En lien avec les quantités supplémentaires et la coordination avec les chantiers connexes, le délai d'exécution initialement fixé à 9 jours est prolongé 5 jours ouvrés.

III – Economie du marché

La nouvelle économie du marché 220090 est la suivante :

	€ H.T	**TVA**	**€ T.T.C**
Marché initial	135 602,95 €	27 120,59 €	162 723,54 €
Avenant n°1	2 817,77 €	563,55 €	3 381,32 €
Marché après avenant n°1	138 420,72 €	27 684,14 €	166 104,86 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux s'élève à 2 817,77 € HT correspondant à une augmentation de 2,1 % du montant initial.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour **Grand Chambéry**,

Le vice-président en charge des infrastructures et des voiries d'agglomération

Pour le groupement d'**entreprises,**